

si la secte, qui avait juré la mort de Napoléon, parvenait à réaliser son exécrable dessein ?

L'empereur, en proie à des perplexités terribles, se souvint d'un conseil qu'il lui avait donné sa mère, la reine Hortense :

« Si vous vous trouvez jamais dans un grand péril, si vous avez jamais besoin d'un conseil extrême, adressez-vous en toute confiance à l'avocat X... Il vous tirera du péril et vous conduira sûrement. »

Cet avocat, que je ne veux point nommer ici, était un exilé romain que Napoléon lui-même avait connu dans les Romagnes, pendant le mouvement insurrectionnel de l'Italie contre le Saint-Siège.

Napoléon le fit venir aux Tuileries, et aussitôt qu'il le vit, il s'écria : On veut donc me tuer ? Qu'ai-je fait ? L'avocat lui rappela le serment qui le liait à la cause de l'indépendance de l'Italie. Napoléon objecta que, empereur des Français, il se devait avant tout à la grandeur de la France. Et l'avocat répondit que l'on n'empêchait nullement l'empereur de s'occuper des affaires de la France, mais qu'il pouvait et devait travailler aux affaires de l'Italie et unir la cause des deux pays, en leur donnant une égale liberté et un même avenir. Faut de quoi, on était parfaitement décidé à employer tous les moyens pour supprimer tous les obstacles, pour délivrer la Péninsule du joug de l'Autriche, et pour fonder l'unité italienne. Que me veut-on ? demandait Napoléon ! L'avocat promit de consulter ses amis et de donner dans peu de jours une décision.

Cette décision ne se fit pas longtemps attendre.

La secte demandait à Napoléon trois choses :

1. La grâce de Pierre Orsini ;
2. La proclamation de l'indépendance de l'Italie ;
3. La participation de la France à une guerre de l'Italie contre l'Autriche.

On accorda un délai de quinze mois à Napoléon pour préparer les événements, et il pouvait, durant ces quinze mois, jouir d'une sécurité absolue. Les attentats ne se renouvelaient pas, et les patriotes italiens attendaient l'effet des promesses impériales.

Ici, le mémoire accumulé les documents connus qui marqueraient le revirement si brusque de la politique impériale et relèvent cette politique à la lettre à Edgar Ney :

Le fait est que l'empereur multiplia ses efforts pour réaliser la première demande de la secte. Il fit implorer la grâce d'Orsini par l'impératrice ; consulta ses ministres, le corps diplomatique étranger, et ne trouva de résistance que dans un seul personnage. Mais ce personnage, le plus porté à la clémence par état, ne crut pas que l'empereur fût maître d'enchaîner le bras de la justice.

Le cardinal Morlot lui dit : « Sire, Votre Majesté peut beaucoup en France, sans doute, mais elle ne peut pas cela par une miséricorde admirable de la Providence, votre vie a été égarée dans cet affreux attentat ; mais autour de vous le sang français a coulé, et ce sang veut une expiation. Sans cela toute idée de justice serait perdue, et *justitia regnum fundamentum*. »

Napoléon vait compris. Il ne lui restait qu'une chose à faire, et il la fit. Il alla trouver Orsini.

Quel fut l'entretien des deux adeptes de la Vante de Césaire ? On ne le saura peut-être jamais. Ce que l'on sait pourtant, c'est que dans cet entretien, Napoléon confirma les engagements pris en Italie dans sa jeunesse, renouvelés à l'avocat X... et qu'il jura, dans les bras de celui qu'il ne pouvait savoir, de se faire son exécuteur testamentaire.

L'expression n'est que juste, Napoléon a été l'exécuteur testamentaire d'Orsini. Il fut convenu que celui-ci lui écrirait une lettre que l'empereur rendrait publique, et dans laquelle le programme de l'Italie italienne serait déclaré.

On vit alors un des plus grands scandales de notre temps, la lecture devant les juges de cette lettre-testa-

ment et sa publication officielle. Orsini monta sur l'échafaud avec la certitude que l'Italie serait unifiée.

Le mémoire raconte les événements qui suivirent. Rappelons seulement que dans la difficulté où il se trouvait de susciter légitimement une querelle à l'Autriche, laquelle écartait avec soin tout prétexte de méintelligence, Napoléon jeta publiquement le 1^{er} janvier suivant, à M. de Hubner, ambassadeur de François-Joseph, cette déclaration inattendue qui retentit en Europe comme un coup de foudre et servit de prélude à la guerre de 1859.

Telle est la substance de ce document qui, d'après le *Journal de Florence*, a été rédigé par un des plus considérables fonctionnaires de l'empire. Il aurait plus d'autorité si ce fonctionnaire était nommé. Les historiens auront à démêler si les faits qui y sont relatés sont vrais ou simplement vraisemblables.

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Voici quelques perfectionnements et procédés nouveaux qui peuvent intéresser nos fabricants.

APPAREIL PROPRE A NOUER LES CHAINES DE TISSAGE. — MM. J. Shackleton et J.-P. Binns décrivent ainsi leur procédé :

Cette invention a rapport à des moyens pour nouer ou tresser la nouvelle chaîne à l'ancienne en réunissant ensemble individuellement chaque fils de la nouvelle chaîne aux extrémités des fils de l'ancienne, afin qu'ils puissent passer à travers les mailles ou ouïlets des lames ou lisses ainsi que dans le peigne.

Jusqu'à présent, cette opération de nouage a été effectuée à la main, c'est-à-dire par des personnes qui prenaient les deux extrémités, qu'elles nouaient ensemble avec leurs mains, et, dans certains cas, afin de faciliter la réunion de ces extrémités, on les tordait ensemble, mais, dans l'un et l'autre cas, l'opération a été manuelle.

Notre invention consiste en une machine que nous avons imaginée et construite dans le but d'effectuer ce travail avec facilité, et qui peut être ainsi décrite :

Un bâti approprié est disposé pour recevoir l'ensemble de derrière avec la chaîne, ainsi que les lames ou lisses, battant ou peigne avec une portion de l'ancienne chaîne, et des rails sont disposés pour recevoir les extrémités ou fils qui s'étendent suffisamment au-delà des uns des autres pour permettre de former un noeud, etc.

NOUVEAU SYSTEME DE DEVIDAGE DES FILS.

Dans le système de M. T. Geuterick-Van-Hove, la séparation des diverses échvettes se fait au moyen de plaques dentelées. Cette séparation des échvettes est rendue distincte, surtout parce que l'une échvette va se placer dans une rainure profonde, tandis que l'autre, sa voisine, va se placer dans une rainure peu élevée; en un mot, ladite séparation entre les diverses échvettes est surtout distincte, parce que l'une échvette est placée plus haut que l'autre.

Mais comme le principe essentiel de l'invention est la séparation des échvettes par l'interposition d'une dent ou de tout autre objet qui les sépare entre elles, et qu'on n'a, dans certains cas, l'épaisseur seule de ces dents ou autres objets qui les sépare peut suffire pour permettre à l'ouvrière de piéner, c'est-à-dire d'introduire entre les diverses échvettes le fil qui sert de ligature, l'inventeur déclare comme perfectionnement apporté à son invention première, que les plaques dentelées peuvent se composer au besoin de rainures ayant toutes entre elles la même profondeur, de telle sorte que les échvettes, au lieu d'être placées l'une plus haut que l'autre, se trouvent, au contraire, toutes dans le même plan sur les barres du dévidoir. De cette manière, la division entre les échvettes se fera dans le sens de la longueur du dévidoir, comme cela s'est pratiqué jusqu'ici. Seulement, l'espace occupé par chaque échvette sera plus restreint qu'autrefois, puisqu'elle se trouvera serrée entre deux dents ou autre objet qui les séparent.

LA QUESTION MONETAIRE.

Dans un remarquable article publié par le *Journal des Débats*, au sujet de la conférence pour la révision monétaire de 1866, M. Leroy-Baulieu prend en main la défense de l'établissement d'or qu'il voudrait voir uniquement adopté, sans que notre stock actuel d'argent fut démonté. « Nous sommes menacés, dit-il, de perdre notre monnaie d'or et de la voir remplacée peu à peu par une monnaie d'argent légalement équivalente, mais réellement inférieure. Ce péril est si constant et si visible, que le gouvernement a dû l'imposer d'abord et ensuite suspendre par un article la frappe des pièces d'argent de 5 francs à la monnaie et que la banque de France se refuse à accepter dans ses caisses les pièces de 5 francs d'origine italienne ou belge. Si la lourde et dépréciée monnaie d'argent se substituait à notre monnaie d'or, ce serait pour la France une perte notable et un inconvénient grave dans toutes les transactions. Mais notre commerce extérieur est exposé à un danger plus grand encore par le maintien du double étalon et par le fonctionnement de la loi de germinal an XI. La chambre de commerce d'Anvers a parfaitement démontré que le résultat du système actuel, ce serait de rendre les changes très désavantageux au pays ayant conservé le double étalon ; comme ce pays devaient toujours solder en or leurs achats à l'étranger et que l'or aurait été remplacé dans leur territoire par l'argent déprécié, le cours des traites de l'étranger monterait ; en même temps, le cours des traites de l'étranger sur les pays de l'Union latine baisserait ; enfin, le métal argent n'ayant plus qu'un marché réduit, sa valeur subirait de grandes fluctuations, et le cours des changes deviendrait, par conséquent, très instable. Que la monnaie d'argent ne puisse plus être imposée par le débiteur au créancier pour une somme dépassant 50 ou 100 fr. et le danger

sera évité. Cette mesure n'aurait aucun inconvénient et présenterait le grand avantage de prévenir l'invasion de grandes masses d'argent qui viendraient se substituer peu à peu à notre monnaie d'or. »

Les délégués de la batterie sont allés hier exposer à la commission du budget leurs doléances au sujet de l'impôt proposé de 5 0/0 sur les transports par eau, et ils ont demandé la réduction du demi-décime appliqué à la navigation.

La commission a entendu ensuite M. Casimir Périer et le directeur général des contributions indirectes, relativement au nouvel impôt sur la cristallerie. Le directeur général des contributions indirectes s'est prononcé pour l'adoption de cet impôt.

L'*Etoile Belge* dit qu'un industriel vient de traiter pour sa consommation, pendant 1874, au prix de 15 fr. la tonne, au lieu de 21 fr. qu'il a payés dans ces derniers mois. Avant la hausse, le prix était de 11 fr., l'écart n'est plus que de 4 fr. la tonne. Il s'agit de charbon pour machines.

ÉTRANGER

ESPAGNE. — D'après les dépêches de Barcelone du 12 janvier, les barricades qui avaient été élevées au faubourg de Gracia, pendant l'affaire de Sarria, ont été abandonnées pendant la nuit. Elles ont été démolies le 12. Les franc-tireurs du colonel Marti, qui ont soutenu l'action de Sarria, ont rendu leurs armes. Les fédéralistes de Matayo et de Sabadell ont remis leurs armes et leurs fusils. On considère le mouvement fédéraliste comme entièrement apaisé.

Des députés appartenant à la majorité des Cortès récemment dissoutes ont tenu une réunion dans laquelle ils ont donné à l'unanimité un vote de confiance à M. Castelar, en le chargeant de la rédaction d'un manifeste au pays. Cinquante députés assistaient à cette réunion.

On écrit d'Oran à l'Agence Havas le 14 janvier 1874 :

Les généraux Contreras, Galvez et la junte de Carthagène sont arrivés hier sur la *Numancia*, se plaçant sous la protection française. Le gouverneur militaire a fait garder la côte par 1,800 hommes, pour empêcher leur débarquement.

Le capitaine de port, avec quelques marins, a fait démonter la machine de la *Numancia* pour l'empêcher de repartir. Le gouvernement français a ordonné de désarmer tout navire insurgé qui arriverait et de placer les équipages dans les forts.

Les chefs et les officiers de la *Numancia* refusent de débarquer, si on ne leur laisse leurs épées. Les autorités n'ont pas consenti, et ont envoyé à bord trois compagnies de zouaves pour garder les insurgés, au nombre de 3,000 environ.

Pendant le débarquement, le *Cormen*, frégate espagnole, est arrivé, demandant la remise de la *Numancia*. Les autorités françaises ont répondu qu'elles attendaient les instructions de Versailles. La *Vittoria*, arrivée ensuite, salua le pavillon français ; le salut a été rendu. Le débarquement continué ; 1,100 insurgés déjà débarqués ont été conduits dans les forts.

On croit généralement que la *Numancia* sera très prochainement livrée au gouvernement espagnol et que les réfugiés de Carthagène seront les uns internés dans l'intérieur de l'Algérie, et les autres, déjà condamnés pour crimes ou délits de droit commun, rendus au gouvernement espagnol.

On mande au *Times*, en date de Carthagène le 11 janvier :

Près de la porte de Madrid, toutes les maisons ont été abîmées. Le dommage causé par l'explosion d'un magasin de poudre a été immense : 200 personnes ont été tuées.

Les murs de la ville ont beaucoup souffert près de la porte de Madrid seulement, mais aucune brèche n'a été faite. Presque tous les canons de la ville et des forts sont restés intacts à leurs places.

Le bombardement a causé peu d'effet sur les forts ; les rues sont pleines des soldats intranquilles désarmés, beaucoup de cadavres ont été vus, et les femmes et les enfants jalous et abattus. Les insurgés ne sont pas molestés dans les rues.

Les chefs de la junte et un grand nombre d'insurgés et de forçats se sont échappés sur la *Numancia* et le *Dorra*. Ce dernier navire, capturé par l'escadre espagnole, portait environ 500 insurgés, dont aucun n'est bien malade.

Les frégates *Saragosse* et *Almansa* sont restées dans le port. Les commandants des escadres étrangères sont tous descendus à terre aujourd'hui pour féliciter le général Lopez Dominguez.

Le *Courrier des États-Unis* donne les détails suivants sur la perte du *Virginus* :

L'ex-navigateur Bibustier a sombré en mer, au large du cap Fear (Caroline du Nord), le 26 décembre. On sait que le *Virginus* avait été remis aux officiers de la marine fédérale, le 18 décembre, dans le port cubain de Bahia Honda. Le navire était en fort mauvais état ; l'équipage de prise, qui avait été placé à bord, devait travailler presque constamment aux pompes. C'est dans ces conditions désavantageuses que le *Virginus* est sorti du détroit de la Floride, sous l'escorte de l'*Ossipee*, pour se diriger vers le port de New-York. Le temps était très-mauvais. Lorsqu'on arriva au large du cap Fear, le *Virginus* faisait eau si rapidement que le commandant de l'*Ossipee* résolut d'entrer dans une baie voisine. Les deux navires jetèrent l'ancre à dix milles au sud du phare du cap Fear, où ils restèrent jusqu'à vendredi dernier.

Le 26, avant l'aube du jour, le *Virginus* fit des signaux de détresse. Les officiers constatèrent que le steamer faisait eau de tous côtés, et ils durent renoncer à le maintenir à flot. Les marins détachés à bord du *Virginus* furent rappelés. A sept heures, le *Virginus* était abandonné. La mer était très-groce. Jusqu'à quatre heures de l'après-midi, le steamer se maintint encore à flot ;

puis tout à coup, il sombra dans huit brasses d'eau. L'extrémité du mat de misaine était seule visible.

Il ne restait plus alors à l'*Ossipee* qu'à continuer son voyage vers New-York. C'est ce qu'il a fait sans accident.

Les officiers américains sont d'avis que les propriétaires du *Virginus* sont seuls responsables de sa perte. Depuis près de trois ans, le steamer n'avait subi aucune réparation. La quille était en fort mauvais état. Elle laissait entrer l'eau comme une écumoire. On dit un officier de l'*Ossipee*. Le steamer était déjà fort délabré lors de sa capture par les Espagnols ; c'est avec peine qu'on a pu le conduire de San Yago à la Havane.

BELGIQUE. — De nos jours, le gaz est devenu une nécessité, non-seulement pour les villes, mais encore et surtout pour les grands centres d'activité industrielle. C'est pour répondre à cet impérieux besoin que s'est formée naguère, dans le Hainaut, la Société générale d'éclairage par le gaz du Bassin houiller du couchant de Mons, et elle n'est pas restée inactive. Il n'y a pas six mois que la dernière autorisation était sollicitée du gouvernement pour entamer certains points de la grande voirie, et déjà la canalisation s'étend à travers les communes de Jemappes, Quatrez, Wasmuel, Horzu, Boussu, Dour, etc., c'est-à-dire une étendue de cinq à six lieues, semée de charbonnages, d'usines, fonderies, ateliers de construction, brasserie, établissements publics de tous genres et parcourue nuit et jour et en tous sens par une armée de travailleurs.

C'est un immense bienfait pour ces populations localités, et le gaz leur viendra puissamment en aide, tant pour la circulation au dehors que pour le travail de l'intérieur. Les communes et les particuliers, tout le monde en profitera, la Société se contentant d'un bénéfice strictement rémunérateur pour faire aux uns et aux autres des avantages qui ne masqueront pas d'être appréciés à leur valeur.

Dès maintenant la Société et son administrateur délégué, M. Somzée, à qui l'on doit la rapidité avec laquelle ont été menés les travaux préparatoires, rencontrent partout un concours efficace, et l'on peut dire qu'ils opèrent sur un terrain qui ne cessera de se développer devant eux, et où ils sont assurés d'un plein succès.

ALLEMAGNE. — On télégraphie le 14 de Posen à la *Gazette de Cologne*, que l'archevêque Ledochowski, qui n'a pas comparu aujourd'hui au tribunal des affaires ecclésiastiques, sera de nouveau invité à comparaître, et y sera, en cas de refus contraint par la force.

La *Gazette d'Autzbourg* annonce que le roi de Bavière soufre, depuis le 3 janvier, d'une grande inflammation des genoux et garde la chambre à Hohenschwauzau.

ENTREE SOLENNELLE

DE

S. E. Mgr le cardinal Régnier,

ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI

Dans sa ville métropolitaine

Bien que le *Journal de Roubaix* ait publié dès mercredi à son premier complément de cette belle cérémonie, nous croyons qu'on lira avec intérêt les nouveaux détails que nous apportent les feuilles cambraiennes :

Toute la ville était pavée de drapeaux et d'oriflammes ; à l'entrée des grandes artères et sur les places publiques de magnifiques arcs de triomphe avaient été élevés ; des guirlandes de fleurs artificielles couraient d'une maison à l'autre, enlacant des écussons aux armes du cardinal et des inscriptions ainsi conçues : « A Son Eminence le cardinal Régnier, en paroisse de... *heuresse et dévouée*. — C'est ainsi que sera honoré celui que Dieu veut honorer. — Vous êtes la gloire de Cambrai, la joie du diocèse, l'honneur de notre peuple. Etc., etc. »

Des onze heures et demie, la foule commença à remplir les rues de la Hérise et de la Porte-Robert. Un escadron du 1^{er} dragons, trompettes en tête, déboucha de la rue des Fromages et remonta la rue de la Hérise, devant l'évêché qui va devant du cardinal, après les dragons vient le 1^{er} de ligne avec sa musique. Le régiment se range en bataille sur la Grande-Place. Quelques compagnies s'en détachent et s'échelonnent par pelotons dans les rues par lesquelles doit passer le cortège. Le collège, les enfants des Frères et les pensionnaires de la ville forment une double haie.

A midi le cortège qui va recevoir Son Eminence arrive aux portes de la ville. Il se compose du corps des pompiers en grande tenue, avec la musique municipale ; du clergé avec croix et bannières déployées ; des communautés religieuses ; des professeurs du grand et du petit séminaire ; viennent ensuite les groupes d'honneur formés par les dames et les demoiselles de la ville.

Sur une estrade, M. le baron de Passy, sous-préfet de l'arrondissement, et M. Passy, maire de Cambrai, attendent pour recevoir le cardinal.

A midi et demi, les curieux placés sur les remparts signalent l'arrivée de Son Eminence. L'escorte, en effet, débouchait du chemin d'accès sur la route du Cateau.

Après un piquet de dragons venait la voiture cardinalice avec Son Eminence le cardinal-archevêque, l'évêque de Lydda, Mgr Luciani, évêque de Velletri, M. l'abbé Bernard, vicaire général. Dans cinq autres voitures avaient pris place MM. les membres du chapitre et les personnes de la suite du cardinal.

Le cardinal, arrivé sur la place d'Armes, monta sur la plate-forme et donna sa bénédiction.

Vingt minutes après, le cortège arrivait à l'église métropolitaine. Sur la place Saint-Sépulchre, le 16^e dragons était rangé.

A ce moment, Monseigneur de Lydda prit les devants, monta le paron, et lorsque Monseigneur l'archevêque fut arrivé sur le seuil de l'église, il le salua par ces paroles :

« ÉMINENTISSIME SEIGNEUR, « Il y a quelques jours, nous avons eu déjà le bonheur de pouvoir exprimer à votre Eminence nos sentiments de joie, de vénération, de piété filiale. Ce n'était là qu'une manifestation intime à laquelle les membres privilégiés de votre famille sacerdotale avaient pu seuls prendre part ; ce n'était aussi que le prélude de nos fêtes triomphales.

« Aujourd'hui c'est votre ville métropolitaine tout entière qui a voulu faire éclater son allégresse. Le prêtre et le fidèle, le maître et l'ouvrier, le riche et le pauvre, le pauvre surtout, tous les enfants de votre grande famille sont venus avec transport saluer cette pourpre Romaine, insigne de la plus haute dignité qui soit dans l'Église, après celle du Vicaire de J.-C. Tous, avec un religieux respect, veulent rendre hommage, en votre Eminence, au Prince de l'Église universelle et au Pontife qui illustre une fois de plus le siège de Cambrai.

« Prince de l'Église, désormais vous avez rang sur les marches du trône le plus auguste de l'univers ; vous touchez de plus près à cette Royauté incomparable qui, par la divinité de son origine, par la perpétuité de sa durée, par l'immensité de son action bienfaitrice, par la gloire de ses Pontifes-Rois dont Pie IX réunit si admirablement en sa personne toutes les vertus et les grandeurs, montre bien qu'elle n'est point de main d'homme et qu'il lui a été dit : *Je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles*, et les puissances de l'enfer ne prévaudront pas ; non *prævalent*.

« Archevêque de Cambrai, pontife de ce siège sur lequel la pourpre Romaine semble s'asseoir avec complaisance, vous permettez à votre peuple de ressentir, dans l'exaltation de son Pasteur bien-aimé, l'orgueil le plus légitime et la plus vive allégresse. Unissant aux grands souvenirs du passé les gloires du présent, l'Église de Cambrai peut à juste titre se tresser une couronne d'honneur qui la rend illustre parmi toutes les autres églises.

« Aussi quand cette insigne Métropole voit pour la première fois Votre Eminence revêtue de ce manteau de gloire, il nous semble que les Anges de son sanctuaire aiment à redire avec nous : *béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ! Hosanna au plus haut des Cieux*. »

Son Eminence le Cardinal répondit à Monseigneur de Lydda :

« Monseigneur, « Je vous remercie des sentiments que vous venez de m'exprimer. — Le Seigneur a comblé de nombreuses faveurs mon ministère et il a béni l'œuvre que nous poursuivons ensemble. Nous allons le remercier tout particulièrement et nous remercions N.-D. de Grâce, la Patronne de notre diocèse, des bénédictions qu'elle répand sans cesse sur nous. »

Monseigneur s'avance alors et alla s'agenouiller dans la chapelle où repose le Saint-Sacrement aux pieds d. l'Imaginaire béni de N.-D. de Grâce. Trois prie-Dieu en velours rouge avaient été préparés ; l'un pour le Cardinal, les deux autres pour NN. SS. Monier et Luciani. Après quelques instants d'adoration ils se levèrent et entrèrent dans le grand chœur.

Son Eminence alla se placer sur le trône pontifical et autour de lui vinrent se grouper messieurs les membres du chapitre. On entonna l'*Alma Redemptoris* après lequel Monseigneur dit l'oraison, puis la vultus fit entendre ce magistral *Petrus, quidem servabatur in carcere*, œuvre de M. l'abbé Le-maire et auprès duquel tout autre chant semble petit.

Une prière pour Pie IX, une pensée pour le grand Pontife du Vatican, un souvenir pour le persécuté et le prisonnier, terminaient bien cette solennité religieuse.

La pourpre dont notre bien-aimé archevêque est revêtu, c'est la pourpre romaine. Rome eût-elle été présente à tous les eueurs. Elle le fut, et c'est pour son Roi malheureux que l'on fit retentir les voûtes du temple d'une dernière supplication.

Immédiatement après l'arrivée du cardinal dans le palais épiscopal commencèrent les réceptions officielles. M. le baron de Nervo, sous-préfet de l'arrondissement, M. le Maire de Cambrai avec ses adjoints et le Conseil municipal au grand complet ; M. Tabary, président du tribunal civil, Messieurs les juges ; M. Boucly, procureur de la République ; le Président et les Juges du tribunal de commerce ; M. le Principal et les Professeurs du collège ; Messieurs les Colonels et Officiers de la place et de la garnison ; les Chefs d'administration... etc., etc., tous en costumes officiels.

Pendant tout ce temps la musique municipale jouait dans la cour du Palais. Son Eminence la fit remercier, à deux reprises différentes, par M. le Maire et Monseigneur l'évêque de Lydda.

Ce n'est que vers deux heures et demie que Son Eminence a pu se retirer dans ses appartements pour prendre un peu de repos.

Belle et douce journée ! dit l'*Emancipateur* auquel nous empruntons une partie de ce qui précède. Elle laissera des souvenirs dans nos cœurs. On aime toujours à voir honorés et exaltés ceux pour lesquels le respect est un devoir et l'affection un besoin.

ROUBAIX - TOUSCOING ET LE NORD DE LA FRANCE

Le maire de la ville de Roubaix donne avis que la liste des électeurs de ladite ville, pour l'année 1874, est déposée au greffe de la Mairie jusqu'au 4 février inclusivement, pour être communiquée à tout requérant.